

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :  
09/02/2023

Date d'affichage :

24/02/2023

**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

**Excusés :**

M. HEIDET Sylvain ayant donné procuration à Jean KARLE  
M. RONDON Mickaël ayant donné procuration à Sarah GROSCLAUDE

**Mme FIMBEL Florence a été nommée secrétaire.**

**Objet de la  
délibération**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un recrutement est en cours au secrétariat de la Mairie de ROUGEGOUTTE suite au départ de Mélanie GOGER au 26 décembre 2022.

**N° 03**

**Ouverture et  
fermeture de poste au  
service administratif  
de la Commune**

Actuellement, le remplacement en Contrat à Durée Déterminée est effectué par Mme Marie-Thérèse DEMEUSY et ce jusqu'au 14 avril 2023.

Il est donc nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent pour effectuer les missions de comptabilité, paie, gestion du cimetière et élections.

L'exposé du Maire entendu, après échanges et après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

⇒ de procéder à la fermeture du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 20 heures/semaine créé par délibération n° 56 en date du 24 novembre 2021 ;

⇒ de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 16 heures/semaine ;

⇒ de modifier le tableau des emplois et des effectifs ;

⇒ d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Guy MICLO**

